

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 15 novembre 2021 à 19 h et conformément au *Code municipal* sont présents le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, France Cloutier, Isabelle Plante, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon, formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim, et Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

Ouverture de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021 à 19 h après constatation du quorum.

2021-11-931 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

- Ouverture de la séance;
- Approbation de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Acceptation – Dépenses du mois d'octobre 2021 et autorisation de paiement
- 1.2. Nomination – Mairesse suppléante
- 1.3. Nomination – Comité des ressources humaines
- 1.4. Achat – Fourniture informatique pour les élus
- 1.5. Achat – Ameublement du bureau municipal
- 1.6. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires
- 1.7. Demande de commandite – L'espoir de Shelna
- 1.8. Demande de commandite – École Monseigneur-Labrie
- 1.9. Acceptation – Règlement et paiement de la facture de DCA

2. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Embauche – Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

3. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

- 3.1. Autorisation – Dépôt d'un projet au Fonds de développement des communautés en santé de la MRC de Minganie – Bonification et mise aux normes de la salle d'entraînement du Centre sportif Alfred-Malouin

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Dépôt de l'étude finale de sécurité du barrage du Lac Saint-Georges (X0007556) et adoption de l'échéancier des travaux correctifs

5. IMMEUBLES

- 5.1. Autorisation – Travaux effectués à la maison du 4 des Eudistes
- 5.2. Autorisation – Travaux effectués à la maison du 3 du Couvent
- 5.3. Achat – Matériaux pour finaliser le revêtement de l'église
- 5.4. Achat – Ameublement des maisons municipales

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1. Achat – Vêtement et équipement de protection individuelle
- 6.2. Octroi d'un contrat – Entretien des chemins d'été et d'hiver 2021-2024

7. TRANSPORT

- 7.1. Octroi d'un contrat - Pose et installation de la passerelle du canal Saint-Georges

8. PROJETS

- 8.1. Projet des minimaisons – Annulation de la résolution 2021-03-782
- 8.2. UNESCO
 - 8.2.1. Acceptation – Offre de service de René Bourque - Photographies
 - 8.2.2. Acceptation – Offre de services COPTICOM

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1. Demande pour joindre l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement – MRC de la Minganie
- 9.2. Autorisation – Vente du lot 5 063 394
- 9.3. Modification – Résolution 2021-01-746

10. TOURISME

- 10.1 Acceptation – Projet de collection d'autocollants Tourisme Côte-Nord

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021, tel que transmis et modifié séance tenante par l'ajout du point 1.9.

2021-11-932: Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021 tel que déposé.

2021-11-933 : Acceptation des dépenses d'octobre 2021 et autorisation de paiement – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des déboursés au montant de 135 720.57 \$ et la liste des comptes à payer totalisant 333 445.13\$, pour la présente séance, telles que déposées par le directeur général et greffier-trésorier par intérim, et en avoir pris connaissance.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer telle que déposée par le directeur général et greffier-trésorier par intérim et d'autoriser leur paiement.

2021-11-934 : Nomination – Mairesse suppléante 1.2

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante, et résolu à l'unanimité de nommer madame Shawna Doucet comme mairesse suppléante

2021-11-935 : Nomination – Comité des ressources humaines 1.3

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-902 concernant la création d'un comité de ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des élections municipales générales ayant eu lieu le 7 novembre 2021 il y a lieu d'effectuer des modifications aux membres désignés du comité;

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du Comité des ressources humaines de la Municipalité :

- Madame Shawna Doucet, conseillère municipale;
- Madame Hélène Boulanger, maire;
- Monsieur Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier par intérim de la Municipalité;

2021-11-936 : Achat – Fourniture informatique pour les élus 1.4

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fournir aux membres du conseil municipal de l'équipement informatique pour mener à bien leur mandat et diminuer la consommation de papier ;

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité procède à l'achat d'équipement pour un montant maximal de 6 000\$ excluant les taxes applicables, financé à même le surplus accumulé du fonds général de la municipalité.

2021-11-937 : Achat – Ameublement du bureau municipal 1.5

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'employés au bureau municipal au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT que le mobilier actuel est vétuste et qu'il y a lieu de meubler et d'aménager le bureau municipal afin d'améliorer la productivité et l'efficacité des membres du personnel;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu unanimement:

QUE la Municipalité procède à l'achat d'ameublement pour un montant maximal de 20 000\$ excluant les taxes applicables qui sera financé à même le surplus accumulé du fonds général de la municipalité.

2021-11-938 : Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires 1.6

CONSIDÉRANT l'article 360.2 de la loi sur les référendums dans les municipalités, qui prévoit que chaque membre du conseil municipal doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires;

Le directeur général, greffier-trésorier par intérim dépose le relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires. Une copie de ce relevé sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que prévu par la loi.

Nom	Prénom	Poste	Remis/Non-remis
Boulanger	Hélène	Mairesse	Remis
Plante	Isabelle	Conseillère poste 1	Remis
Cloutier	France	Conseillère poste 2	Remis
Doucet	Shawna	Conseillère poste 3	Remis
Gagnon	Marie-Pierre	Conseillère poste 4	Remis

2021-11-939 : Demande de commandites – L’Espoir de Shelna 1.7

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l’organisme L’espoir de Shelna pour la tenue de la 18^e édition de son tournoi annuel ;

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité réponde favorablement à la demande de commandite et octroi un montant de 100\$.

2021-11-940 : Demande de commandites – École Monseigneur-Labrie 1.8

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l’école Monseigneur-Labrie pour son album de finissants 2021-2022;

CONSIDÉRANT que parmi les finissants, certains sont résidents de Port-Menier;

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l’unanimité:

QUE la Municipalité réponde favorablement à la demande de commandite et octroi un montant de 100\$.

2021-11-941 : Acceptation – Règlement et paiement de la facture de DCA 1.9

CONSIDÉRANT que la Municipalité a confié un mandat à DCA Comptable professionnel agréé inc. pour l’audit des états financiers de l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ainsi que l’audit du Programme de taxe sur l’essence et de la contribution du Québec pour l’année 2014 à l’année 2018, le tout suivant une offre de service du 3 décembre 2020 au montant de 12 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le ou vers le 29 juin 2021, DCA a émis le rapport de l’auditeur et a déposé auprès de la Municipalité le rapport financier de l’exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT que DCA réclame à la Municipalité des honoraires additionnels (7 200 \$) à ceux prévus à l’offre de service initiale, en lien avec des interventions qu’elle estime excédentaires;

CONSIDÉRANT que DCA a entrepris une procédure judiciaire contre la Municipalité au dossier numéro 705-22-020633-218 de la Cour du Québec en réclamation d’une somme de 23 109,98 \$ (12 900\$ + 7 200 \$+ taxes) en plus des frais, des intérêts légaux et de l’indemnité additionnelle en relation avec le travail effectué à l’occasion de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la Municipalité conteste cette réclamation;

CONSIDÉRANT toutefois qu’il est dans l’intérêt des deux parties de régler ce litige hors cour et sans admission;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l’unanimité:

QUE la Municipalité mandate les avocats de Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour la représenter au dossier numéro 705-22-020633-218 de la Cour du Québec;

QUE la Municipalité accepte, sans admission, de verser à DCA Comptable professionnel agréé inc. la somme de 16 500 \$ plus taxes, en règlement complet et final de cette procédure judiciaire, et en échange de la signature d’une quittance générale et finale à l’égard de toutes sommes auxquelles pourraient prétendre avoir droit ledit cabinet à quelque titre que ce soit en relation avec le mandat octroyé et décrit auxdites procédures judiciaires ainsi qu’aux pièces à son soutien;

QUE la Municipalité autorise le Directeur général, greffier-trésorier par intérim à signer la Lettre d'affirmation ainsi que la Lettre de mission soumises à la Municipalité dans le cadre des discussions de règlement;

QUE la Municipalité autorise le Directeur général greffier-trésorier par intérim et madame le Maire à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente entente hors cour, sur recommandation des procureurs de la Municipalité;

2021-11-942 : Embauche -Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe 2.1

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-903 : Création du poste de direction générale adjoint/secrétaire-trésorier adjoint -Octroi d'un contrat pour la dotation du poste

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines faisant suite au processus d'embauche;

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité entérine l'embauche de madame Myriam Lafleur à titre de directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe aux conditions établies par contrat ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'embauche de madame Myriam Lafleur.

2021-11-943 : Autorisation – Dépôt d'un projet au Fonds de développement des communautés en santé de la MRC de Minganie - Bonification et mise aux normes de la salle d'entraînement du Centre sportif Alfred-Malouin 3.1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une bonification et une mise aux normes de la salle d'entraînement;

CONSIDÉRANT que le fonds de développement des communautés subventionne les honoraires professionnels, matériaux et équipements jusqu'à concurrence de 90%;

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité dépose une demande de subvention dans le fonds de développement des communautés en santé de la MRC de Minganie;

QUE la Municipalité s'engage à verser 10% de la mise de fonds jusqu'à concurrence de 8 000\$

QUE la Municipalité autorise M. Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier par intérim à signer au nom de la municipalité de l'île d'Anticosti tous les documents relatifs à cette demande.

2021-11-944 : Dépôt de l'étude finale de sécurité du barrage du Lac Saint-Georges (X0007556) et adoption de l'échéancier des travaux correctifs 4.1

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité des barrages (S-3.1.01) et le Règlement sur la sécurité des barrages (S-3.1.01 r.1).

CONSIDÉRANT le rapport technique déposé par Services-Conseils Aqua-Ingenium en date du 13 octobre 2021 concernant la mise à jour de l'évaluation de la sécurité du barrage Saint-Georges;

CONSIDÉRANT les correctifs proposés et le calendrier de leur mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité s'engage à effectuer l'entièreté des travaux proposés dans les délais recommandés, soit avant le 31 décembre 2022.

2021-11-945 : Autorisation – Travaux effectués à la maison des Eudistes 5.1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à différents travaux à la maison des Eudistes notamment en raison de problèmes d'infiltration d'eau au niveau de la fondation;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise M. Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim à engager les fonds nécessaires, pour régler cette problématique qui sera financé à même le surplus accumulé du fonds général de la municipalité.

2021-11-946 : Autorisation – Travaux effectués à la maison du 3 rue du couvent 5.2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à différents petits travaux à la maison du 3 rue du couvent;

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité autorise M. Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim à engager les fonds nécessaires, jusqu'à un maximum de 20 000\$ qui sera financé à même le règlement d'emprunt.

2021-11-947 : Achat matériaux pour finaliser le revêtement de l'église 5.3

CONSIDÉRANT le besoin d'achat de matériel supplémentaire et de main-d'œuvre pour finaliser les travaux de revêtement de l'église.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame France Cloutier et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité autorise M. Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim à engager les fonds nécessaires pour finaliser le revêtement de l'église, jusqu'à un maximum de 25 000\$ qui sera financé à même le surplus libre.

2021-11-948 : Ameublement des maisons municipales 5.4

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité de loger certains de ses employés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter des meubles pour compléter l'aménagement déjà présent ;

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité procède à l'achat d'ameublement pour un montant maximal de 20 000\$ excluant les taxes applicables, financé à même le surplus accumulé du fonds général de la municipalité.

2021-11-949 : Achat-Vêtements et équipements de protection individuelle - travaux publics 6.1

CONSIDÉRANT que la municipalité a embauché du nouveau personnel au cours de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter des vêtements et des équipements de protection individuelle afin de respecter les normes de santé et de sécurité au travail;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Pierre Gagnon, appuyé par Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité procède à l'achat de vêtements et d'équipements de protection individuelle pour ses employés pour un montant maximum de 5 500\$, excluant les taxes applicables, financé à même le surplus accumulé du fonds général de la municipalité.

2021-11-950 : Octroi- Contrat d'entretien des chemins d'été et d'hiver 6.2

En raison d'apparence de conflit d'intérêts, Madame Gagnon s'est retirée des délibérations et n'a pas pris part à la décision du conseil.

CONSIDÉRANT l'appel d'offre publics 2021-05 Travaux d'entretien des chemins-Été et hiver 2021-2024 publiée sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule soumission;

IL EST PROPOSÉ par France Cloutier, appuyé par Isabelle Plante et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité octroie le contrat d'entretien des chemins- Été et Hiver 2021-2024 à Les Entreprises PEC au montant de 474 000\$ excluant les taxes applicables, payé à même le fonds d'opération.

QUE le directeur général, greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec les entreprises PEC.

2021-11-951 : Octroi du contrat- Pose et installation de la passerelle du canal Saint George 7.1

En raison d'apparence de conflit d'intérêts, Madame Gagnon s'est retirée des délibérations et n'a pas pris part à la décision du conseil.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires pour la fourniture et la mise en place des culées de la passerelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule soumission

IL EST PROPOSÉ par France Cloutier, appuyé par Shawna Doucet et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité octroie le contrat pour la fourniture et la mise en place des culées de la passerelle à Les Entreprises PEC au montant de 50 000\$ excluant les taxes applicables, payé à même le fonds d'opération.

QUE le directeur général, greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec les entreprises PEC.

2021-11-952 : Construction minimaison - Annulation de la résolution 2021-03-782 concernant une offre d'achat 8.1

CONSIDÉRANT le futur développement résidentiel dans la zone de minimaison;

CONSIDÉRANT que le promoteur *Mishkau Construction* n'a pas donné suite à son offre d'achat et que la Municipalité considère à ce jour qu'il s'est désisté;

IL EST PROPOSÉ par France Cloutier, appuyé par Isabelle Plante et résolu à l'unanimité:

QUE soit annulée la résolution 2021-03-782 concernant l'offre de vente sur les terrains des lots 6 398 623 à 6 398 633 du futur développement résidentiel dans la zone de minimaison

QU'UNE copie de cette présente résolution soit transmise à *Mishkau Construction*.

2021-11-953 : UNESCO-Acceptation – Contrat de photographie 8.2.1

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par M. René Bourque photographe;

CONSIDÉRANT la banque de photos reçue;

IL EST PROPOSÉ par Shawna Doucet, appuyé par Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de photographie au montant de 100\$ par photo à être facturée, et qui seront utilisées dans le cadre de la proposition d'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO selon l'offre de service reçue en date du 1^{er} novembre 2021 et financé à même la subvention de l'UNESCO.

2021-11-954 : UNESCO-Acceptation – Offre de services COPTICOM 8.2.2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de Copticom afin d'accompagner et de soutenir la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses relations publiques, recherches de financement, communications, etc. pour le dépôt de sa candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, l'offre de Copticom d'après les besoins de la Municipalité au montant maximum de 6 250 \$ excluant les taxes applicables, soit 50 heures, financé à même la subvention de l'UNESCO.

2021-11-955 : Demande pour joindre l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement – MRC Minganie 9.1

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la MRC de Minganie et les municipalités de Baie-Johan-Beetz, Natashquan, Aguanish, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre est en vigueur depuis octobre 1995;

CONSIDÉRANT que cette entente est conclue conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre c-27.1), section concernant les ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti participe au service depuis plus d'un an et désire intégrer l'entente pour l'année budgétaire 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente stipule qu'une municipalité désirant adhérer à l'entente doit :

- Obtenir le consentement de toutes les parties à l'entente;
- Accepter les conditions qu'elle-même et les parties à l'entente conviennent sous la forme d'une annexe à l'entente autorisée par une résolution de la municipalité adhérente et des autres parties;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a pris connaissance de l'entente en vigueur et des prévisions budgétaires concernant le service d'inspection municipal pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande le consentement de la MRC de Minganie et des municipalités de Baie-Johan-Beetz, Natashquan, Aguanish, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre afin d'adhérer à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022;

QUE cette résolution fasse partie intégrante de l'entente, tout comme celle des autres municipalités parties à l'entente.

2021-11-956 : Autorisation vente du lot 5 063 394 9.2

CONSIDÉRANT la lettre d'intérêt d'un particulier pour l'achat des lots 5 063 394 formant l'immeuble situé sur la rue Copaco;

IL EST PROPOSÉ par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de vendre à monsieur André Bernard le lot 5 063 394, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 4 224.52 \$ plus les taxes exigibles payées comptant à la signature de l'acte de vente.

QUE la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité, l'acheteur doit faire une demande de permis de construction avant la fin de l'année suivant la date d'acquisition du terrain et entreprendre les travaux avant la caducité du permis de construction, autorise l'application d'une pénalité de 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 422.45 \$ et les frais notariés seront donc déduits de la transaction de rachat.

QUE monsieur Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance.

QUE monsieur Gravel soit également autorisé à déléguer son pouvoir aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur.

2021-11-957- Vente des lots 5 063 382 et 5063 383 9.3

Attendu la résolution numéro 2021-01-746 adoptée lors de séance ordinaire du 19 janvier 2021;

Attendu qu'il y a lieu de la modifier cette dernière afin de préciser les termes de la vente;

Attendu la lettre d'intérêt de particuliers pour l'achat des lots 5 063 382 et 5 063 383 formants les immeubles situés aux 46 et 48, rue des Menier;

En conséquence, il est proposé par appuyé par et résolu unanimement :

QUE la municipalité procède à la vente des lots 5 063 382 et 5 063 383, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti à monsieur Michel Labrecque et madame Julie Ouimet pour la somme de 9 578,54 \$ plus les taxes exigibles payée comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité, l'acheteur doit faire une demande de permis de construction avant la fin de l'année suivant la date d'acquisition du terrain et entreprendre les travaux avant la caducité du permis de construction, autorise l'application d'une pénalité de 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 957.85 \$ et les frais notariés seront donc déduits de la transaction de rachat;

QUE monsieur Mathieu Gravel, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance;

QUE monsieur Gravel soit également autorisé à déléguer son pouvoir aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur;

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2021-01-746.

2021-11-958 : Acceptation Projet de collection d'autocollants Tourisme Côte-Nord- 10.1

CONSIDÉRANT le projet de création et de distribution d'une collection d'autocollants des municipalités de la Côte-Nord et l'implication de Tourisme Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ par France Cloutier appuyé par Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

11. Varia

Aucun varia n'est ajouté.

12. Période de questions

Il n'y a pas de questions.

13- 2021-11-959 : Clôture de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 – 10.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021.

Levée de la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire, Hélène Boulanger, lève la séance ordinaire du 15 novembre 2021 à 19 h 50.

Hélène Boulanger
Madame le Maire

Mathieu Gravel
Directeur général, greffier-trésorier par intérim

Je, Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2021 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

Mathieu Gravel
Directeur général, greffier-trésorier par intérim